

RÉUNION DU

30 JUIN 2021

Le trente juin deux mille vingt et un, à vingt heures, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

Étaient présents : Mmes et Ms Patrick SCHIMEL ; CONTANT Magali ; FERRARO Flore ; GUENARD Charline ; PARMENTIER Jean-Claude ; LEGEARD Bruno ; CAULLERY Jane-Hélène ; Arnaud BASSELET ; VILLIERS Jérôme ; VASSEUR Maryline ; FRANÇOIS Romain ; PICARD Pascale **formant la majorité des membres en exercice.**

Arrivée de Jérôme VILLIERS à 20h20 et de Mesdames Magali CONTANT et Jane-Hélène MAURET à 20h40.

Absent excusé : Monsieur Francis FOLLET (pouvoir donné à Monsieur Arnaud BASSELET).

1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Patrick SCHIMEL est nommé secrétaire de séance.

2) PROJET EOLIEN CHAUSSEE BRUNEHAUT

Madame le Maire propose de commencer cette réunion en abordant le point « projet éolien Chaussée Brunehaut » afin de pouvoir libérer rapidement les représentants de la société « Enertrag » venus présenter leur projet d'extension du parc éolien au conseil municipal.

Le conseil municipal donne son accord.

Après une présentation de la société, Monsieur Sylvain BENOIST apporte toutes précisions utiles quant à l'implantation possible de trois éoliennes qui viendraient en complément du parc en cours d'extension sur le territoire d'Oresmaux. (Présentation détaillée du type d'aérogénérateur, de l'implantation, de la production d'électricité et du démantèlement).

Un point sur les mesures compensatoires est également effectué :

- Financières : 30 000 euros par an pour la commune
- Paysagères et cadre de vie : possibilité de plantations.

Il est précisé que la mise en service du parc Oresmaux 2 est prévu pour début 2022. La société invite le conseil municipal à une visite de chantier qui pourrait s'organiser à l'automne.

Madame le Maire pense, qu'après avoir émis un avis défavorable sur le projet de Grattepanche, il paraît difficile, dans un souci de cohérence, de se prononcer favorablement sur ce projet.

D'autres membres soulignent que dans ce cas précis il ne s'agit pas d'une création mais d'une extension de l'existant.

Le conseil municipal exprime le besoin de réfléchir avant de se prononcer et propose donc de reporter sa décision. La société attend pour sa part un positionnement pour la fin d'année.

3) MISE A APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 AVRIL 2021

Le compte rendu est alors approuvé à l'unanimité.

4) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC AMIENS METROPOLE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS DES COMMUNES D'AMIENS METROPOLE

Madame le Maire rappelle que la loi ALUR, loi pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové, publiée le 20 février 2014 a mis fin à la mise à disposition des services de l'Etat pour instruire les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols aux communes faisant partie d'une communauté d'Agglomération de plus de 10 000 habitants. Cette disposition est entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2015. Elle concerne toutes les communes qui ont la compétence.

C'est pourquoi dans un souci d'économie d'échelle, la création d'un service commun mutualisé a été validée lors de la séance du Conseil d'Amiens Métropole du 05 février 2015 et il avait été proposé aux communes qui le souhaitaient une mise à disposition par voie de convention de la Direction Urbanisme Réglementaire.

Par délibération en date du 10 avril 2015, le conseil municipal a décidé de confier l'instruction des autorisations de construire de notre commune au service commun mutualisé. Les conventions pour une durée de 6 ans arrivent à leur terme au 30 juin 2021.

Le conseil d'Amiens Métropole dans sa séance du 29 avril 2021 a décidé de reconduire ces conventions pour une nouvelle durée de 6 ans. Afin de poursuivre cette mission, il est proposé au conseil municipal de renouveler cette convention. C'est pourquoi, le conseil municipal ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R423-15-b, L422-1 ;

Vu la délibération du Conseil d'Amiens Métropole du 29 avril 2021 ;

Délibère

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve le projet de convention ci-annexé.

Article 2 : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention.

Article 3 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente convention.

5) DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le maire expose que pour pouvoir régler la facture d'achat de la tondeuse autotractée d'un montant de 3 720.00 € il y a lieu de voter des crédits supplémentaires au compte 21578-11. Il en est de même pour l'achat et la pose de deux lave-mains aux WC scolaires. Enfin, afin d'équilibrer les comptes 042 « recettes de fonctionnement » et 040 « dépenses d'investissement », il est nécessaire de modifier les crédits du compte 042.

Pour se faire il est proposé d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
D 6188 Autres frais divers	1 058.00 €	
D 023 Virement à la section d'investissement		1 058.00 €
D 21578-11 Tondeuse tracteur		720.00 €
D 2313-138 Réfection WC école		338.00 €
R 021 Virement de la section de fonctionnement		1 058.00 €
R 777 042 Subvention transférées au résultat		1.00 €
R 7788 Produits exceptionnels divers	1.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette décision modificative n°1/2021 à l'unanimité.

6) PARTICIPATION FINANCIERE A L'ENROCHEMENT D'UN TALUS SITUÉ RUE DU PORISSOT

Madame le Maire expose que Monsieur et Madame LITIM ont réduit le talus jouxtant leur propriété rue du Porissot et ont procédé à un enrochement. Ces travaux ont permis de créer un trottoir praticable par les piétons. De ce fait, ces personnes sollicitent une participation financière de la commune étant donné que ces travaux ont contribué à créer un aménagement sur l'espace public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une participation financière d'un montant de 500 €.

7) CONVENTION AVEC L'UFCV POUR L'ORGANISATION DES ALSH 2021

Madame le Maire présente la convention relative à l'organisation des accueils de loisirs de juillet et de novembre 2021 à passer avec l'UFCV. Le budget prévisionnel s'élève à 36 343 € pour une moyenne de présence de 41 enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette convention ainsi que le budget prévisionnel et autorise Madame le Maire à signer les différents documents afférents à ces accueils de loisirs.

8) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SISCO GRATTEPANCHE-RUMIGNY-HEBECOURT POUR L'ORGANISATION DES ALSH 2021

Madame le Maire présente la convention de partenariat à passer avec le SISCO de Grattepanche-Rumigny-Hébecourt pour l'organisation des ALSH 2021. Ce centre de loisirs sera organisé dans les locaux de la commune de Saint-Sauflieu.

Le SISCO apportera sa contribution financière qui sera calculée selon deux critères à savoir le nombre d'habitants (population légale 2018 en vigueur au 1er janvier 2021) pour 50 % et le nombre d'enfants ayant fréquenté l'accueil de loisirs pour les autres 50 %.

Le Syndicat scolaire remboursera la commune de Saint-Sauflieu à réception d'un titre exécutoire transmis par la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette convention à l'unanimité.

9) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

- Une réunion s'est tenue le 17 juin 2021 pour faire un point sur les travaux d'aménagement de la D 1001 qui doivent débiter à l'automne pour une première tranche. Une seconde commencerait dans le courant du 1^{er} semestre 2022. L'intégration d'une voie verte dans le projet paraît difficile car cela nécessiterait la réduction des places de stationnement. La mise en sens unique des rues de la Terrière, de la Cavée et de la rue des Seux est une alternative à l'étude qui ne serait mise en œuvre uniquement dans le cas où les associations cyclistes viendraient à se manifester. Le coût total de l'opération s'élève à 2 250 000 euros TTC avec un reste à charge pour la commune de 562 500 euros.
- Une vérification, par les services d'Amiens Métropole, du réseau d'eau pluviale et des mares est en cours actuellement.
- Une étude en vue de déterminer le futur zonage d'assainissement est lancée sur les communes d'Hébecourt, Rumigny et Saint-Sauflieu pour un montant de 45 000 euros HT.
- Des ateliers de deux heures visant à promouvoir le transport « résago » seront proposés à la rentrée par la société Kéolis.

- Les lignes directrices de gestion seront mises en œuvre le 01 juillet 2021 malgré l'avis défavorable des représentants du personnel. Le collège des représentants des élus ayant quant à lui émis un avis favorable.

Monsieur Patrick SCHIMEL

- Un couvreur remplacera les gouttières des locaux scolaires durant ces vacances d'été.
- Un devis pour le remplacement des rives du terrain de boules a été demandé.
- Le CAT du Val de Selle n'est pas en mesure de fournir un devis pour l'engazonnement des allées du cimetière. Le désherbage sera à réaliser par le personnel technique.
- Une livraison de cailloux a eu lieu ce qui va permettre de remettre en état certains chemins.
- Merci aux membres du conseil municipal pour leur aide apportée lors de la distribution d'eau à la population.
- Les trous du chemin de Buyon et de la route de Grattepanche ont été comblés.

Madame Magali CONTANT

- La fête de l'école a été répartie sur trois jours afin d'éviter les brassages. Les spectacles des enfants étaient de qualité.
- Demain les élèves de maternelle iront à Saint-Valery pratiquer l'accrobranche. Le cinq juillet sera organisé un pique-nique de fin d'année.
Il est à noter une belle implication des enseignantes.
- Concernant la prochaine rentrée scolaire, on recense 19 nouvelles rentrées pour un effectif total de 100 élèves (30 en maternelle, 22 en GS-CP, 26 en CP CE1 et 22 en CM1 et CM2).
- Une porte ouverte a été organisée à l'école le samedi 26 juin ce qui a permis aux nouvelles familles de visiter l'ensemble des locaux.
- Un exercice incendie a été effectué dernièrement. Il a été relevé quelques difficultés dans sa mise en œuvre. Un exercice par semestre va être remis en place afin de corriger les erreurs constatées.
- Demain sera remis une calculatrice à chaque élève de CM2 en guise de cadeau de départ.
- Au vu des effectifs conséquents des tables et chaises supplémentaires ont été commandées.
- La révision des chaudières sera effectuée fin août.
- Une fuite importante a été relevée sur une fenêtre de la classe des Grandes Sections-CP.
- Un nouveau plan d'hygiène a été mis en place au restaurant scolaire.
- Une réunion mensuelle avec le personnel du périscolaire et l'ATSEM est désormais programmée.
- Une quarantaine d'enfants sont inscrits à l'ALSH dont une dizaine du SISCO et extérieurs.

Madame Flore FERRARO

- Présentation du déroulé des festivités du 14 juillet. Apéritif, pique-nique, intervention d'un groupe musical et promenade en calèche avec les traditionnels jeux. L'aide des conseillers est demandée pour la préparation et l'organisation.
- Le samedi 28 août Amiens Métropole organisera une séance de cinéma en plein air sur le parking jouxtant la mairie.
Certains panneaux d'affichage pourraient être remis en état ce qui permettrait l'affichage d'événements locaux.
- Concernant le plan de gestion différencié, un renforcement de la pédagogie auprès de la population semble nécessaire si l'on souhaite améliorer sa mise en application.
- Amiens métropole a établi un partenariat avec « chemins ruraux Nord Pas de Calais » afin de lancer un inventaire. Il pourrait être envisagé de solliciter l'aménagement du tour de ville.
- Le compte facebook de la commune est activé ce qui va permettre de passer des informations de manière efficace.
- La subvention DETR pour l'implantation du city park a été retenue.
- Mesdames MAURET et CONTANT ont remis une fleur à Madame Germaine THIBAUT, doyenne du village à l'occasion de son anniversaire. Une photo sera réalisée demain afin de rédiger un article.

Monsieur Romain FRANÇOIS.

- Il serait bon d'effectuer un rappel à l'ordre concernant les horaires autorisés pour l'utilisation des tondeuses et autres, car des abus sont régulièrement constatés.
- L'affaissement de chaussée sur le bas de la rue de la cavée devient de plus en plus inquiétant.

Monsieur Bruno LEGEARD

Suite au problème vécu dernièrement sur la qualité de l'eau, il semble intéressant de procéder à un retour d'expérience et de revoir notamment le problème de communication. Madame le Maire précise que de nombreux documents RGPD sont rentrés suite à ce problème et que la population n'avait pas pris la mesure de l'importance de le remplir. La communication avec l'ARS et Amiens métropole est également à améliorer.

Madame Charline GUENARD

Suite à une question posée par un administré à laquelle elle n'a pas su répondre, elle souhaite savoir s'il faut une autorisation pour utiliser le terrain de tennis. Madame le Maire lui précise qu'il suffit de prendre la clé en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H25.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

SCHIMEL Patrick	CONTANT Magali	FERRARO Flore	LEGEARD Bruno	CAULLERY-MORET Jane-Hélène
BASSELET Arnaud	VILLIERS Jérôme	VASSEUR Maryline	FRANÇOIS Romain	PARMENTIER Jean-Claude
FOLLET Francis	PICARD Pascale	GUENARD Charline	DUVIVIER Laurence	